

et nous révèle quelque chose que l'homme peut estimer encore plus que la vie, aurait dû être pour lui une raison d'autant plus forte de ne pas détruire en lui un être d'une puissance si grande, si supérieure aux mobiles sensibles les plus puissants, et par conséquent de ne pas se priver de la vie¹. »

Quand le christianisme s'empara du monde romain, la question du suicide s'imposa à lui comme tant d'autres et il dut songer à la résoudre. Les livres saints ne lui fournissaient sur ce point que des données insuffisantes. Ils disaient bien : « Tu ne tueras point, *non occides* » ; mais c'était, à ce qu'il semble, faire violence à ce simple texte que d'en déduire l'interdiction de la mort volontaire. Cependant le souffle platonicien, qui animait la plupart des Pères, et l'esprit d'une religion qui divinise la douleur et érige l'espérance en vertu, les portèrent bientôt à condamner le meurtre de soi-même. Les conciles d'Auxerre et de Troyes proclamèrent les suicidés passibles des peines les plus graves, et le pape Nicolas I^{er} défendit aux fidèles de prier pour eux et de leur rendre les derniers honneurs. A partir de ce moment, le suicide devient plus rare. L'idée de damnation attachée à cet acte, la pensée que l'existence de l'homme a un but sérieux et ne doit pas être légèrement rejetée, la conviction que la souffrance terrestre patiemment supportée est l'infaillible moyen d'acquérir la céleste béatitude, tout contribua à ce résultat salutaire. Ajoutons que les monastères, qui s'établirent en grand nombre à cette époque, offrirent aux cœurs blessés dans le combat de la vie un refuge qu'ils auraient sans cela cherché dans la mort.

Cet état moral subsistait encore au xvii^e siècle. Aussi le suicide apparaît rarement dans la littérature de ce temps-là, et, quand il s'y montre, c'est moins comme un reflet des mœurs que comme une tradition de l'antiquité. Dans la société, on continue à substituer au meurtre de soi-même, cette immolation spirituelle, qui se traduit par l'observation plus ou moins stricte des vœux monastiques et par les pleurs plus ou moins amers de la pénitence. La mort sanglante du suicidé antique est remplacée par une réclusion perpétuelle dans l'enceinte paisible des cloîtres. C'est le temps où des pécheurs,

¹ Kanfç, *Doctrine delà vertu*, trad. de Barni, p. 77.